



Fiche de renseignements personnels demandee par l'employeur

Par **danydalo_old**, le **18/10/2007** à **20:05**

BONJOUR

Après 21 ans d'ancienneté, mon employeur me demande de remplir une fiche de renseignements(ainsi qu'à tous les autres employés)me demandant outre mon état civil (à justifier par une copie de ma carte d'identité) mon numéro de sécurité sociale, le centre de sécu dont je dépends (l'entreprise doit bien m'avoir déclaré !), la mutuelle à laquelle j'adhère, ma situation familiale (marié, célibataire, pacsé, veuf divorcé etc...), les noms prénoms et date de naissance de mon épouse (!!) et de mes enfants, en précisant s'ils sont à charge fiscalement (précision : il n'y a pas de comité d'entreprise) une copie de mon permis de conduire, les diplômes que je possède, si j'exerce une autre activité (pompier volontaire, réserviste, autre y compris multi employeur).

Je ne vois pas en quoi tous ces renseignements très personnels les regardent 21 ans après mon embauche et souhaiterais savoir si cela est légal, et si je suis dans l'obligation d'y répondre.

Par **papa tango charly_old**, le **19/10/2007** à **20:46**

il ne fait que se conformer à la réglementation.

maintenant, si vous ne voulez pas répondre, c'est votre droit le plus strict; mais attendez-vous à passer par la case ANPE sans passer par la case banque...